



Communiqué de Presse

Un verdict qui quant même reconnaît la culpabilité de ceux qui ont commis un crime sérieux (Tunisie)

Tunis, 1 avril 2014

L'OMCT note le verdict de culpabilité prononcée hier soir pour les policiers accusés d'avoir violé la jeune fille Meriem Ben Mohamed (pseudonyme) dans une banlieue de Tunis en Septembre 2012.

Après une audience huis clos au Tribunal de 1^{er} Instance à Tunis hier, le 31 Mars 2014, deux policiers tunisiens ont été condamnés à sept ans de prison pour viol; un troisième agent a été condamné à deux ans de prison pour avoir extorqué de l'argent du copain de Meriem.

L'incident s'est passé quand Meriem et son copain ont été arrêté dans une voiture dans une banlieue de Tunis en 2012 par des policiers. L'affaire a choqué la Tunisie et l'étranger quand Meriem a été accusé de pudeur après qu'elle a déposé une plainte contre les policiers, les accusant de viol.

Gabriele Reiter, Directrice de l'OMCT en Tunisie remarque que *'malheureusement, la manière dont la victime a été traitée et la légèreté du verdict semble disproportionné par rapport à la gravité du crime. Tous les crimes commis par des fonctionnaires publiques doivent être pris au sérieux par l'Etat, et ce cas n'est pas un exemple qui doit servir pour l'avenir.'*

L'OMCT réclame que les droits des victimes de crime et de leur famille seront renforcés pour qu'elles reçoivent adéquat accès aux informations, un soutien et une protection, ainsi que leurs droits procéduraux seront rassurés lorsqu'elles participent à une procédure pénale.

Pour plus d'information, veuillez contacter: OMCT, Gabriele Reiter, gr@omct.org, +216 52 325 750